

Émission d'obligations à 8,5 % par an sur 5 ans remboursables in fine* en espèces ou en actions

pour un montant de 2 M€ jusqu'au 12 décembre 2024



La médecine prédictive : votre avenir, notre mission. »



Stéphane Ragusa
Fondateur, PDG

Saviez-vous qu'un Européen sur deux sera confronté à un cancer⁽¹⁾ au cours de sa vie et que l'OMS prévoit une augmentation de 77 % du nombre de cancers d'ici à 2050⁽²⁾ ? Ces chiffres alarmants, bien qu'abstraites, deviennent une réalité angoissante lorsque la maladie vous concerne, atteint un ami ou un membre de votre famille. Cette expérience se multiplie car le nombre de cancers a doublé en une génération, suite au vieillissement de la population combiné à l'augmentation des facteurs de risque individuels. La hausse est encore plus forte chez les jeunes. Parmi nous, qui n'a jamais entendu l'histoire d'une jeune femme, mère de famille, frappée par un cancer du sein ? Pourtant, chez Predilife, nous sommes convaincus qu'il est possible d'agir dès maintenant sur les maladies graves à travers une prévention efficace et un diagnostic précoce. Lorsqu'un cancer est détecté au stade initial, les chances de guérison atteignent 99 %⁽¹⁾. Malheureusement, trop souvent, le diagnostic arrive trop tardivement, rendant les perspectives de survie incertaines et les traitements associés lourds et coûteux.

● Notre mission : prédire pour prévenir

Il y a plus de 20 ans, en observant les patients à l'Institut Gustave Roussy, premier centre de lutte contre le cancer en Europe, je me suis questionné sur la possibilité d'anticiper les risques de développer une maladie grave. C'est en voyant ces malades parfois à un stade avancé que j'ai décidé d'appliquer les méthodes d'Intelligence Artificielle et d'analyse de données, initialement utilisées dans le secteur bancaire, au domaine de la santé. De là est né le concept : prédire pour prévenir les maladies graves. Aujourd'hui, l'innovation médicale rend possible une approche thérapeutique personnalisée du cancer en adaptant les traitements curatifs en fonction du profil des patients et des caractéristiques de leurs tumeurs. Cette médecine personnalisée peut également s'appliquer à la prévention et particulièrement au dépistage. Au-delà des recommandations uniformes, basées exclusivement sur l'âge, il est possible de prendre en compte les facteurs de risque spécifiques à chaque individu pour adapter et personnaliser leur protocole de dépistage.

● Une approche scientifique et personnalisée au service de la médecine

Après 20 ans de recherche et de développement, Predilife a mis au point des algorithmes capables d'évaluer précisément le risque d'un individu vis-à-vis des maladies graves les plus fréquentes : cancer du sein, du poumon, colorectal, de la prostate, mélanome et maladies cardiovasculaires. Ces scores de risque personnalisés prennent en compte toutes les dimensions d'un individu : histoire familiale, antécédents personnels, analyses biologiques, examens radiologiques et facteurs génétiques.

Ces anticipations personnalisées permettent aux médecins de proposer à leurs patients des parcours de prévention sur mesure, avec des recommandations adaptées à leur profil de risque : modification du mode de vie, traitements préventifs, examens de radiologie complémentaires.

Ainsi, un grand nombre de cancers pourraient être évités ou détectés plus tôt chez les personnes identifiées à risque, au stade encore « silencieux » de la maladie et parfois plusieurs années avant l'apparition des premiers symptômes.

* Obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles ou existantes. Remboursement in fine du nominal et des intérêts capitalisés. Ce produit comporte des risques de perte en capital.

1. Institut National du Cancer.

2. World Health Organization, 01.02.2024.



● Un avenir prometteur déjà reconnu à l'échelle européenne

Notre test de prédiction du cancer du sein, MammoRisk, a été **sélectionné par l'Union européenne** pour participer à la **plus grande étude mondiale** sur la personnalisation du dépistage du cancer du sein : MyPeBS⁽³⁾. Cette initiative vise à offrir un dépistage personnalisé à plus de 100 millions de femmes européennes de plus de 40 ans. Les modélisations montrent que ce dépistage individualisé pourrait ainsi éviter 2 à 3 000 décès chaque année par cancer du sein, rien qu'en France. L'enjeu de santé publique est donc majeur : éviter une mort prématurée à des dizaines de milliers de femmes chaque année dans le monde.

Le test MammoRisk est déjà utilisé dans de grands centres médicaux reconnus, comme l'AP-HP (la Pitié-Salpêtrière), l'Hôpital Américain de Paris ou les centres LILT (Italie). Le Pr Mahasti Saghatchian, directrice de l'oncologie de l'Hôpital Américain, résume ainsi les perspectives : « Grâce à MammoRisk, nous pouvons agir avant que le cancer ne survienne. C'est une manière totalement différente d'aborder cette maladie. D'ici 5 à 10 ans, j'espère que ce test sera **accessible à toutes les femmes**. » Cette reconnaissance européenne n'est qu'un début qui nous encourage à poursuivre notre développement international.

● De grandes entreprises partenaires

Avant le remboursement par les systèmes de santé, des entreprises telles que TF1, Lactalis ou Allianz font déjà bénéficier leurs salariés de bilans prédictifs à travers un parcours digitalisé. L'accueil est enthousiaste, avec **92 % des participants qui recommandent cette approche prédictive**⁽⁴⁾ : « Ce bilan est très utile, soit il rassure, soit il permet de savoir qu'il y a un risque et d'agir en conséquence. »

Depuis le début de l'année 2024, Predilife a franchi des étapes significatives dans la commercialisation et la généralisation des bilans dans le monde de l'entreprise. Nous avons remporté le premier appel à projets lancé par le plus grand groupe mutualiste d'assurance en France, marquant une nouvelle phase de notre développement. **Nos partenariats** avec d'importants courtiers français nous permettent désormais d'**atteindre le plus grand nombre de salariés dans tous les secteurs**.

● Les fruits financiers d'une profonde innovation médicale

Ensemble, nous avons l'opportunité de **changer la donne face au cancer et aux maladies cardiovasculaires** : l'adage « mieux vaut prévenir que guérir » se matérialise **grâce à notre innovation médicale**, portée par les méthodes d'Intelligence Artificielle modernes.

Au plan financier, la cible de nos tests concerne toute la population, à la différence des traitements curatifs restreints aux seuls malades. La population cible est donc constituée de **centaines de millions de personnes**, rien qu'en Europe et aux États-Unis. La prise en charge des actes de prévention et de médecine personnalisée par les assurances privées a commencé et leur remboursement par les États va suivre. Il s'agit donc d'**une opportunité financière sans égale, au vu des populations concernées**. Predilife est cotée sur Euronext Growth depuis 2018 et toutes les informations historiques et financières sont accessibles via notre site (<https://www.predilife.com/communiqués-et-publications/>).

Pour accompagner son déploiement en France et à l'étranger, Predilife lance maintenant une émission d'Obligations à 8,5 % par an sur 5 ans, remboursables in fine* en intégralité en espèces ou en actions.

Participez à l'essor de la médecine prédictive pour votre avenir et celui des générations futures !

Stéphane Ragusa – Fondateur, Président Directeur Général



Rejoignez
un projet
porteur de
sens qui allie
impact médical
et performance
financière. »

3. www.mypebs.eu. Ce projet a reçu un financement de l'Union européenne dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 – convention de subvention n°755394.

4. Enquête de satisfaction Predilife 2024

Retrouvez toutes les informations, la documentation et le bulletin de souscription à l'émission d'obligations

→ sur la page dédiée www.predilife.com/ak/

→ OU contactez-nous par téléphone au 01 87 200 201
OU par mail investisseurs@predilife.com

→ OU remplissez par retour de courrier le coupon figurant sur la fiche de modalités ci-jointe.

Émission d'obligations à 8,5 % par an sur 5 ans remboursables in fine*

Jusqu'au 12 décembre 2024.

Les souscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des fonds.

8,5%

TAUX FIXE CAPITALISÉ
SUR 5 ANS



REMBOURSEMENT IN FINE
EN ESPÈCES OU EN ACTIONS
AU CHOIX DE L'OBLIGATAIRE

18%

DE RÉDUCTION D'IR
SUR CONVERSION EN 2024**

VALEUR NOMINALE DE L'OBLIGATION 1 000€



INVESTISSEMENT
DE DÉPART

1 000€

5
ANS



VALEUR À
ÉCHÉANCE¹

1 503€

EXEMPLE DE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU

Madame Leroy souscrit à une obligation d'une valeur nominale de 1 000€. Elle souhaite bénéficier de la réduction fiscale IR Madelin au titre de 2024. Pour cela Madame Leroy devra demander à Predilife la conversion de son obligation en actions avant le 20 décembre 2024².



Madame Leroy pourra alors bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 180€** au titre de 2024. Elle détiendra 250 actions Predilife (prix de conversion 4€).

Cette réduction fiscale est notamment subordonnée à la conservation des actions souscrites pendant cinq ans par Madame Leroy, et au montant cumulé des avantages fiscaux accordés à un foyer fiscal éligible qui est plafonné aux termes de la réglementation.

1. Les intérêts seront capitalisés tous les ans et ne feront l'objet d'aucun versement sur une base annuelle par la Société.

2. En décembre 2024 entre le 18 et le 20 décembre : quatre (4) euros.

Retrouvez toutes les informations, la documentation et le bulletin de souscription à l'émission d'obligations

- sur la page dédiée www.predilife.com/ak/
- Ou contactez-nous par téléphone au 01 87 200 201
Ou par mail investisseurs@predilife.com
- Ou remplissez le coupon figurant au verso de ce document et renvoyez-le au plus vite à l'adresse indiquée

Siège social

Institut Gustave Roussy – Bâtiment Tubiana
39, rue Camille Desmoulins
94 805 Villejuif Cedex

Bureaux

1, rue Royale
343, Bureaux de la Colline
92 210 Saint-Cloud

Coordonnées

01 87 200 201
investisseurs@predilife.com
www.predilife.com

* Le communiqué de presse en date du 12 novembre 2024 présentant les caractéristiques et les modalités de l'offre est disponible sur le site Internet de Predilife (www.predilife.com) dans la rubrique « www.predilife.com/AK ».

Conformément à l'article 212-44 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la Société a procédé, préalablement au lancement de l'Offre, au dépôt d'un document d'information synthétique auprès de l'Autorité des marchés financiers, lequel est disponible sur le site internet de la Société. Le produit de l'Offre sera principalement affecté à la poursuite de son activité auprès des entreprises et des assurances et au développement de partenariats industriels.

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017. Aucun prospectus ne sera approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières de Predilife dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables. Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières Predilife aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de Predilife ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Predilife n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document aux États-Unis d'Amérique. Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce produit comporte des risques de perte en capital.

Impacts de l'opération en termes de gestion du risque de liquidité, horizon et éléments financiers : La trésorerie de la Société est à ce jour d'environ 1,1 millions d'euros. Le cash burn mensuel étant d'environ 140.000 euros (hors opérations financières), la Société dispose à ce jour, avec une poursuite de la hausse des ventes, d'un horizon de trésorerie de neuf mois soit jusqu'en juillet 2025. Le produit de l'Offre permettra à la Société de déployer son activité et sa recherche de partenariats et de prolonger son horizon de financement, avec des estimations concernant les ventes dans la lignée de l'exercice précédent, au moins jusqu'en septembre 2025 en cas de souscription à hauteur de 1 million d'euros, jusqu'en janvier 2026 en cas de souscription à hauteur de 2 millions d'euros et, dans l'hypothèse où le montant nominal de l'Offre serait porté à un total de 3 millions d'euros, jusqu'en juin 2026 en cas de souscription à hauteur de 3 millions d'euros¹.

Le produit de l'Offre permettra à la Société de déployer son activité et sa recherche de partenariats et de prolonger son horizon de financement, avec des estimations concernant les ventes dans la lignée de l'exercice précédent, au moins jusqu'en septembre 2025 en cas de souscription à hauteur de 1 million d'euros, jusqu'en janvier 2026 en cas de souscription à hauteur de 2 millions d'euros et, dans l'hypothèse où le montant nominal de l'Offre serait porté à un total de 3 millions d'euros, jusqu'en juin 2026 en cas de souscription à hauteur de 3 millions d'euros¹.

Les principaux risques associés à la Société ont été présentés dans le rapport financier annuel 2023 portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, dans le document d'enregistrement universel approuvé le 16 février 2023 sous le numéro R23-005 et dans le Document d'Information Synthétique. Ces documents sont disponibles sur le site internet « www.predilife.com ».

Les principaux risques associés à l'émission d'ORNANE dans le cadre de l'Offre figurent ci-après :

- les porteurs d'ORNANE sont susceptibles d'être consultés ultérieurement par la Société afin de modifier les caractéristiques des ORNANE telles que jointes en annexe 1, notamment la date d'échéance, les modalités de remboursement et/ou le taux d'intérêt des ORNANE². En cas d'approbation de ces modifications successivement par l'assemblée générale des porteurs d'ORNANE et par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, les caractéristiques des ORNANE ainsi modifiées entreraient immédiatement en vigueur et s'appliqueraient à l'ensemble des ORNANE en circulation ;
- à moins que les ORNANE détenues par un porteur n'aient été converties préalablement, la valeur nominale des ORNANE émises et le montant des intérêts échus feront l'objet d'un remboursement total, en une seule fois, à la date d'échéance des ORNANE (soit le 18 décembre 2029) ;
- en cas de remboursement des ORNANE par émission d'actions nouvelles, les actionnaires verront leur participation dans le capital social de Predilife diluée ;
- en cas de remboursement des ORNANE par émission d'actions nouvelles, la volatilité et la liquidité des actions Predilife pourraient fluctuer significativement ;
- les porteurs d'ORNANE ne seront autorisés à convertir leurs ORNANE que pendant une période de conversion unique fixée par la Société et à un prix de conversion de quatre (4) euros ;
- la cession sur le marché des actions Predilife remises aux porteurs d'ORNANE lors de leur conversion ou de leur remboursement à l'échéance pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de l'action Predilife ;
- le nombre d'actions à remettre aux porteurs d'ORNANE lors de leur conversion ou de leur remboursement à l'échéance pourrait fluctuer significativement.

1. Il est rappelé que la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 317,7 k euros au cours de l'exercice 2023, ainsi qu'une perte d'exploitation de 3.839.900 euros, un résultat financier de - 612.227 euros et une perte nette de 4.216.681 euros au cours de l'exercice 2023, portant le compte de report à nouveau à - 18.080.166 euros. Le rapport financier annuel 2023 est accessible sur le site internet www.predilife.com.

2. Il est rappelé que les termes et conditions des OCEANE émises le 30 avril 2021 (les « OCEANE 2021 ») ont fait l'objet de modifications approuvées successivement par les porteurs d'OCEANE 2021 (réunis en assemblée générale le 23 février 2024) et par les actionnaires de la Société (réunis en assemblée générale le 29 avril 2024). Ces modifications ont porté notamment sur la date de maturité des OCEANE 2021 (report au 30 avril 2029 au lieu du 30 avril 2024 initialement) ainsi que sur la hausse du taux d'intérêts à compter du 30 avril 2024 (8,5% l'an, contre 7% l'an auparavant), étant indiqué que le paiement de ces intérêts reste dû in fine (comme prévu initialement).

Dilution

Aux fins d'illustration, l'incidence de l'émission des ORNANE serait la suivante :

- Impact de l'émission sur les capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres au 30 juin 2024, soit - 7 008 418 euros, et du nombre d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2024, soit 3 720 277 actions) :

	Quote-part des capitaux propres au 30 juin 2024	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission	- 1,88€	- 0,87€
Après émission des 817 205 actions nouvelles résultant du remboursement des ORNANE à la date d'échéance ⁽¹⁾	- 1,54€	- 0,79€
Après émission des 751 828 actions nouvelles résultant du remboursement des ORNANE à la date d'échéance ⁽²⁾	- 1,57€	- 0,80€

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des ORNANE à un Prix de Conversion égal à 3,68 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 1^{er} novembre 2024. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,68 euros (tel que prévu dans les modalités des ORNANE jointes en annexe 1, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(2) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des ORNANE à un Prix de Conversion égal à 4 euros. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 4 euros (tel que prévu dans les modalités des ORNANE jointes en annexe 1, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 22 juillet 2024 et le 14 décembre 2023 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 4 332 266 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,68 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 1^{er} novembre 2024.

- Impact de l'émission sur l'investissement d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital de la Société (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2024, soit 3 720 277 actions) :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission	1%	0,46%
Après émission des 817 205 actions nouvelles résultant du remboursement des ORNANE à la date d'échéance ⁽¹⁾	0,82%	0,42%
Après émission des 751 828 actions nouvelles résultant du remboursement des ORNANE à la date d'échéance ⁽²⁾	0,83%	0,42%

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des ORNANE à un Prix de Conversion égal à 3,68 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 1^{er} novembre 2024. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,68 euros (tel que prévu dans les modalités des ORNANE jointes en annexe 1, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(2) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des ORNANE à un Prix de Conversion égal à 4 euros. Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d'échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 4 euros (tel que prévu dans les modalités des ORNANE jointes en annexe 1, section « Remboursement à la date d'échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 22 juillet 2024 et le 14 décembre 2023 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022, dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité desdites OCEANE et de l'intégralité desdites ORNANE en 4 332 266 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,68 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 1^{er} novembre 2024.

- Éligibilité au dispositif de réduction d'impôt sur le revenu IR-PME des actions de la Société à émettre sur conversion des ORNANE.

La Société confirme respecter les critères d'éligibilité à la réduction d'impôt sur le revenu pour souscription au capital de PME prévue à l'article 199 terdecies-O A du Code Général des Impôts. Le bénéfice de cette réduction d'impôt n'est susceptible de s'appliquer qu'aux souscriptions au capital de la Société, le cas échéant par voie de conversion des ORNANE en actions de la Société. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le dispositif précité est susceptible d'être affecté (i) par d'éventuelles modifications législatives et réglementaires qui pourraient avoir des effets rétroactifs ou s'appliquer à l'année en cours au jour de la conversion des ORNANE émises par la Société mais également (ii) par l'évolution de la situation de la Société à l'avenir. La Société rappelle que le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu pour souscription au capital de PME prévue à l'article 199 terdecies-O A du Code Général des Impôts est notamment subordonné à la conservation des actions souscrites pendant cinq ans par leurs souscripteurs, et que le montant cumulé des avantages fiscaux accordés à un foyer fiscal éligible est plafonné aux termes de la réglementation. Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sur le revenu sont notamment invités à se rapprocher de leurs conseils fiscaux habituels afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

Coupon à renvoyer à : Predilife – 1, rue Royale – 343 Bureaux de la colline – 92210 Saint-Cloud

Je soussigné (e) Madame Monsieur

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tel _____ Adresse mail _____

souhaite recevoir des informations sur l'émission d'obligations Predilife ainsi qu'un bulletin de souscription et accepte que mon adresse postale ou électronique soit utilisée pour recevoir des offres financières de la société Predilife par courrier postal ou électronique.

Date et signature

Vous recevez ce courrier car vous êtes référencé dans la base de données de Predilife. Les données personnelles font l'objet d'un traitement informatisé par Predilife. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données à caractère personnel, et d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant à l'adresse suivante : dpo@predilife.com. Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre Politique de confidentialité sur notre site internet www.predilife.com.

Predilife – Société anonyme au capital de 93 006,92 euros. Siège social : 39, rue Camille Desmoulins - 94805 Villejuif Cedex 453.164.790 RCS Créteil

